

NOMBRE DE JOURS DE RTT POUR 2024
Pour les cadres au forfait

Conformément à l'article 8-5 de l'accord de réduction du temps de travail du 28 juin 2023, le nombre de jours de RTT pour les cadres au forfait, est le suivant :

Nbre de jours dans l'année	Nbre de jours de travail convention (journée de solidarité incluse)	Week-ends	Congés payés	Jours fériés chômés	Jours de RTT =
366	214	104	25	10	13

Dans le nombre de jours fériés chômés, le lundi de Pentecôte est inclus.

